

**Commission pour
l'indemnisation des
victimes de spoliations
intervenues du fait des
législations antisémites
en vigueur pendant
l'Occupation**



ciVS

Les chiffres clés

FEVRIER 2017

L'indemnisation

Nombre de recommandations

34 871



Indemnités recommandées
depuis le 10 septembre 1999 :
510 527 747 €

Les dossiers matériels et bancaires

Nombre de dossiers enregistrés
depuis le 10 septembre 1999

29 357

Dossiers matériels : **19 478**

Dossiers bancaires : **9 879**



Comptes bancaires attestés et/ou affidavits
à l'issue des recherches menées dans ces dossiers :
17 055

Les « biens culturels mobiliers »* (BCM)

(*Les biens culturels mobiliers sont les biens meubles ayant un intérêt artistique supérieur aux biens indispensables à la vie courante)

Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	3 254
Dossiers indemnisés mentionnant une ou des œuvres d'art	284



34 184 927 € indemnisés pour des dossiers mentionnant des œuvres d'art

Le site Internet

Pages consultées sur le site www.civs.gov.fr au cours du mois	585
Evolution du nombre annuel de visites depuis le début de l'année	923 (9 919 en 2016)